

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 187

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 7

À l'alinéa 3, après le mot :

« préalablement »,

insérer les mots :

« et explicitement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de s'assurer que les personnes qui assisteront aux Jeux seront clairement informées de l'emploi de traitements algorithmiques de leurs images.